

Les Télécommunications en Cote d'Ivoire

*Didier KLA
(Citelcom, Abidjan)*

La crise économique qui souffle sur l'Afrique depuis plus d'une vingtaine d'année, a contraint les pays africains à adopter des programmes d'ajustement structurels proposés par le FMI. Ces programmes se sont caractérisés par la privatisation de plusieurs secteurs d'activités, échappant ainsi à la tutelle de l'état.

Le secteur des télécommunications n'a pas été épargné. Ainsi dans la plupart des pays africains, l'état a privatisé l'opérateur national détenant le monopole, et restructurer le secteur des télécommunications. En Cote d'Ivoire le processus de restructuration a effectivement démarré en 1995 et la libéralisation complète du secteur devrait survenir en février 2004.

Cet article analyse les enjeux de la libéralisation des télécoms en cote d'ivoire tout en faisant un état des lieux depuis 1995.

I – Etat des lieux depuis 1995

Le secteur des télécoms en Cote d'ivoire a connu plusieurs changements depuis deux décennies. Des PTT, nous sommes passés à l'ONT en 1985, puis à CITELCOM en 1991. Ces différentes structures étaient des structures de l'état. A partir de 1995, l'état va initier un certain nombre de réformes pour réglementer le secteur, mais aussi pour le développer. Ainsi les actions suivantes ont été réalisées :

- Création d'organes de régulation
- La privatisation de CITELCOM
- L'autorisation des opérateurs GSM
- L'autorisation des fournisseurs de services Internet
- L'autorisation des opérateurs de transmissions de données par VSAT ou FH

1- Création d'organes de régulation

L'état de Cote d'Ivoire a mis en place deux organes pour réguler le secteur des télécommunications en Côte d'Ivoire. Ce sont :

- Le CTCI
- L'ATCI

Le Conseil des Télécommunications (CTCI)

Le Conseil des Télécommunications

veille:

- au respect du principe d'égalité de traitement de tous les opérateurs du secteur des télécommunications;
- au respect des dispositions contenues dans les conventions de concession, les cahiers des charges et les autorisations délivrées par le Gouvernement.
- et assure l'arbitrage en premier ressort des litiges nés des activités de télécommunications.

L'Agence des Télécommunications (ATCI)

L'Agence a pour objet:

- de faire appliquer les textes en matière de télécommunications;
- de définir les principes et autoriser la tarification des services qui sont fournis sous le régime du monopole;
- de délivrer les autorisations d'exploitation des services des télécommunications;
- d'accorder les agréments des équipements terminaux;
- d'assurer la gestion et le contrôle du spectre des fréquences radioélectriques;
- de contribuer à l'exercice des missions de l'Etat en matière de défense et de sécurité publique
- de contribuer à l'exercice de toute autre mission d'intérêt public que pourrait lui confier le Gouvernement pour le compte de l'Etat dans le secteur des Télécommunications.

2- La privatisation de CITELCOM

L'état de Cote d'Ivoire, confronté à d'énormes difficultés économiques qui l'empêchent de développer son réseau de télécommunication, obsolète a décidé de privatiser l'entreprise de télécommunication nationale, CITELCOM. Suite à un appel d'offre international, France Télécom a racheté 51 % des parts de l'entreprise qui est devenue « *Cote d'Ivoire Télécom* » (CIT) depuis le 03 Février 1997.

Les principaux objectifs contenus dans la convention de concession entre l'état de Cote d'Ivoire et France Télécom étaient l'amélioration de la qualité et l'extension du réseau. Ainsi dès sa privatisation Cote d'Ivoire Télécom a réalisé d'énormes investissements pour moderniser et étendre son réseau (Installation de boucles fibre Optique, de centraux numériques, développement de la téléphonie rurale, des services à valeurs ajoutés, interconnexions des opérateurs GSM etc. ;).

La Côte d'Ivoire dispose d'un réseau de télécommunication moderne et fiable améliorant ainsi la qualité de service. De nouveaux services tels que le Réseau numérique à intégration de services (RNIS) et le relais des trames sont commercialisés depuis 1999. Le parc de clients abonnés fixes est estimé fin 2001 à 293 568 clients.

La convention de concession signée entre l'état de Cote d'Ivoire et France Télécom octroie le monopole de la téléphonie entre point fixe à Cote d'Ivoire Télécom pour une durée de sept ans à compter du 03 février 1997. Cependant les services tels que la téléphonie publique, les transmissions de données et l'internet sont soumis à un régime de concurrence.

(Annexe 1 : Données sur Cote d'Ivoire Télécom)

3- Les opérateurs GSM

L'apparition du GSM en Cote d'Ivoire se situe vers la fin de l'année 1996. Ainsi depuis cette date quatre licences GSM ont été délivrées. Seules trois entreprises sont fonctionnelles. Il s'agit de :

- Orange ex Société Ivoirienne de Mobile filiale de France Télécom
- Loteny Télécom (Telecel)
- Cora de Comstar

Au démarrage, l'état a attribué des licences provisoires à l'ensemble des opérateurs. C'est au cours de l'année 2001 qu'a été voté une loi fixant le montant à payer par les opérateurs GSM pour avoir la licence définitive. Ce montant a été fixé à quarante milliards de F CFA. Un échéancier de paiement a été établi entre l'état de Côte d'Ivoire et les entreprises de téléphonie mobile.

L'avènement du GSM a coïncidé avec le << ras de bol >> des abonnés devant la mauvaise qualité de service de CITELCOM. On assiste à un véritable boom du GSM. Plus d'un million de personnes utilisent aujourd'hui le téléphone mobile en Cote d'ivoire. Face à ce succès, les opérateurs GSM ont été dépassés par le volume d'abonnement supérieur au dimensionnement de leurs équipements. Ainsi il est très difficile de communiquer à certaines heures de la journée. Le mobile qui a conquis les entreprises de la place, constitue aujourd'hui un concurrent sérieux pour la téléphonie fixe. Les réseaux des opérateurs couvrent pratiquement toutes les grandes villes de Cote d'ivoire. Le succès de la téléphonie mobile a été favorisé par l'offre prépayée et les diverses offres promotionnelles des différents opérateurs. On remarque la naissance d'une économie informelle à travers les << cabines cellulaires >> à tous les carrefours des grandes villes.

Annexe 2 : données sur les opérateurs mobiles

4- L'Internet

Le premier fournisseur d'accès et de services Internet est apparu en 1996 (Africaonline). Plusieurs autres vont suivre dont certains n'existent plus. Actuellement, cinq opérateurs ISPs sont présents sur le marché (AVISO, AFNET , AFRICAONLINE, COMETE, GLOBE ACCESS). Avant l'arrivée de la fibre optique sous-marine SAT3, les opérateurs internet utilisaient des liaisons satellite (VSAT) pour se connecter aux nœuds Internet américain ou européens. Le nombre d'abonnés Internet est estimé à 15 000 et le nombre d'Internautes à 70000. Les entreprises disposent néanmoins d'un accès à internet. La mise en place au mois de novembre 2002 d'un point d'accès Internet à haut débit par Cote d'Ivoire Télécom a permis aux ISPs de réduire leurs coûts d'accès à Internet (ils ne payent plus l'accès par satellite pour se raccorder à un backbone européen ou américain) et de bénéficier de beaucoup plus de bande passante.

La classe moyenne en Côte d'Ivoire n'est pas dotée d'ordinateurs, de lignes téléphonique ou d'un accès Internet car les coûts sont hors de portée. La population se tourne vers les cyber cafés pour bénéficier des services du Net. On estime le nombre de cyber café sur la ville d'Abidjan à environ cinq cent. La téléphonie sur Internet bien qu'interdite est le service le plus demandé dans les cyber cafés, car elle permet à la grande masse n'ayant pas assez de moyens d'appeler leurs parents à l'étranger à moindre coût. Les services offerts par les ISPs sont les accès Internet par RTC(réseau téléphonique classique), RNIS (réseau numérique à intégration de services) ou par liaison louée (les débits variant de 64 à 2 Mbps).

Annexe 3 : le développement de l'Internet en Cote d'Ivoire

5- Les opérateurs de transmissions de données par satellite (VSAT) ou par faisceaux hertziens FH

Les échanges de données étant vitaux pour les entreprises, elles interconnectent leurs réseaux locaux informatiques pour faciliter les échanges. L'apparition des technologies VSAT déployés par certaines entreprises sera une alternative au réseau filaire. Deux entreprises de transmissions de données par VSAT (Prestige Télécom et Afripa Télécom) sont nées à partir de 1997. Ces opérateurs occupent une part importante du marché de transmission de données. Ils ont mis en place des boucles locales radios (BLR) sur la ville d'Abidjan permettant des débits allant de 128 Kbps à 11 Mbps. Plusieurs entreprises notamment les banques et les universités ont opté pour ces solutions pour l'interconnexion de leurs sites.

Au total malgré la réglementation du secteur, l'apparition rapide des nouvelles technologies basés sur l'IP (Internet Protocole) a rendu caduc les textes existants. D'où la naissance dont les plus faibles sont voués à la disparition. Pour beaucoup d'observateurs la libéralisation apparaît comme la solution aux conflits actuels, et à la réduction des coûts de communications.

II- Les Perspectives

Le contrat de concession entre l'état de Cote d'Ivoire et Cote d'Ivoire Télécom concernant le monopole de la voix entre point fixe prend fin le 04 Février 2004. A cette date, il n' aura plus de monopole. Cette donne nécessite des dispositions de la part du gouvernement pour éviter l'anarchie dans le secteur.

L'avenir sera abordé sur deux aspects :

- La libéralisation du secteur des télécommunications
- Le développement des nouvelles technologies

1- La libéralisation du secteur des télécommunications

Au moment de l'adoption des textes réglementant le secteur des télécoms et de la privatisation de CITELCOM, les nouvelles technologies n'étaient pas dans les mœurs en Cote d'Ivoire. Le développement des nouvelles technologies qui a entraîné la naissance de nouveaux services, a mis en évidence l'inadaptation des textes actuels. Ceci s'est traduit par l'incapacité des organes de régulation à trancher certains conflits qui sont

apparus. Aussi l'impossibilité d'effectuer des contrôles, par manque d'équipements au niveau de l'agence de régulation, a contribué à accentuer la fraude (Voix sur IP, Antenne FH anarchique etc ..).

L'état devra très rapidement corriger les textes réglementaires en vue de les adapter au nouveau contexte et renforcer la capacité de contrôle de l'agence de régulation en le dotant de moyens pour assainir le milieu. Par ailleurs l'obligation contractuelle faite à Cote d'Ivoire Télécom de développer la téléphonie rurale peu rentable n'existera plus. Il faudra rechercher les moyens pour poursuivre ces projets à travers les conseils généraux qui viennent d'être installés et dont le rôle est de développer les départements..

En prévision à la libéralisation, on enregistre la venue de nouveaux acteurs sur le marché. Des entreprises existantes étendent leurs activités dans les télécommunications. Pour les entreprises du secteur, l'ouverture due à la libéralisation promet une saine compétition. Deux arrivants sur le marché se signalent :

- Arobase Télécom (siemens, Deutchs télécom, intérêt privé ivoirien).L'objectif d'Arobase Télécom est de bâtir un réseau de nouvelles technologies basé sur la fibre optique. Elle a démarré son activité et a eu son contrat de concession au mois d'août 2002.A court terme elle prévoit la couverture totale du territoire ivoirien et plus de toute la sous région ouest africaine. Ces services vont des services traditionnels (téléphonie fixe, transmission de données, GSM) aux services multi médias (Internet, diffusion vidéo etc. ;).Tout un réseau en fibre optique est déjà installé sur toute la ville d'Abidjan et dans certaines grandes villes.

-Atlantique Télécom (une filiale de la banque atlantique) :Elle a racheté les deux gros opérateurs de transmission de données (Prestige Télécom et Afripa Télécom) et douze filiales de l'opérateur mobile Telecel en Afrique. L'arrivée de tous ses opérateurs devrait avoir un impact positif sur le développement des télécoms en Cote d'Ivoire, vu les ambitions affichées. La question qui se pose, est de savoir, si la taille du marché est suffisante à accueillir tous ses opérateurs ?

Pour la population ivoirienne, la possibilité de choisir son opérateur constitue un gage d'assurance. Elle lui garantit la diversité de choix, ce qui va améliorer la qualité du service proposée par les opérateurs et inévitablement, entraîner une baisse des coûts. Mais cette baisse des coûts sera paradoxale car, elle ne sera perceptible que sur les appels vers l'international où les marges des opérateurs sont élevées pour permettre de maintenir les prix des appels locaux assez bas. Le marché des appels locaux lui n'est pas prêt de baisser du fait de la faiblesse des marges. Cela se constate déjà avec les ajustements récents fait par Cote d'Ivoire Télécoms au niveau des prix. Ces ajustements se sont caractérisés par la baisse du coût de l'international et l'augmentation des coûts des appels locaux. Installer un réseau en vue de raccorder des particuliers demande d'énormes investissements qui doivent être rentabilisés. Il n'est pas sûr que les nouvelles entreprises s'engagent sur ce créneau qui paraît peu rentable.

2- Le développement des nouvelles technologies

Les nouvelles technologies n'ont pas véritablement été vulgarisées en Côte d'Ivoire. L'Internet reste un luxe pour l'ensemble des foyers. Cela est dû à une absence de politique gouvernementale pour appuyer le développement des nouvelles technologies, malgré de nombreux séminaires organisés en vue de préparer une stratégie de développement des nouvelles technologies. De ce fait, malgré son fort potentiel économique, la Côte d'Ivoire est en retard dans le domaine des nouvelles technologies.

Pour permettre le développement harmonieux des technologies de l'information et de la communication, il faut un engagement plus fort des autorités gouvernementales qui devra se traduire par deux actions principales :

- défiscalisation des équipements télécoms et informatiques en vue d'une réduction des coûts
- Informatisation de l'administration et des collectivités locales.

L'introduction des technologies de l'information et de la communication dans les écoles et les universités pourrait être une solution aux difficultés rencontrées (baisse du nombre d'enseignants et bibliothèque peu fournies).

La mise en service récemment du câble sous-marin SAT3 et l'installation par Côte d'Ivoire Télécom d'un noeud Internet à haut débit (34 Mbps) va favoriser le développement d'Internet et des services Multi médias.

Côte d'Ivoire télécom a démarré depuis quelques mois des expérimentations de l'Internet à haut débit (ADSL) qui sera probablement commercialisé dans le dernier trimestre de l'année.

La tarification au tarif local de l'accès Internet quelque soit le lieu d'où l'internaute émet l'appel vers le noeud de son fournisseur d'accès Internet va permettre d'augmenter considérablement le nombre d'internautes car même ceux qui ne disposaient pas de noeud d'accès Internet local (les habitants des villes de l'intérieur du pays) pourront se raccorder et payer une tarification locale.

La plupart des entreprises de télécommunication installent des réseaux multi services à haut débit basés sur l'IP pour permettre aux entreprises qui le désirent de développer des réseaux intégrés voix données.

Conclusion

Au regard de ce qui précède, le secteur des télécommunications est un des secteurs les plus dynamiques du tissu économique de la Côte d'Ivoire. Mais la libéralisation totale du secteur qui est annoncée doit être contrôlée par l'état de Côte d'Ivoire. Ce contrôle permettra d'éviter une anarchie

qui pourrait freiner le développement souhaité. Dans cet optique, Il est urgent que l'état de Cote d'Ivoire définisse le cadre réglementaire qui devra régir la libéralisation. A cet effet depuis quelques mois un comité de pilotage a été mis en place pour définir le cadre réglementaire qui devra régir le monde des télécoms à partir de Février 2004. Mais au vu des investissements consentis, et des acteurs qui sont présents, les télécommunications en cote d'ivoire devraient connaître un développement rapide pour le bien être de la population.

Annexe 1 Situation de l'évolution du réseau Fixe

STATISTIQUE

	Indicateurs	AN 2000	AN 2001
1	Taux de numérisation du réseau	100%	100%
2	Liaisons par FO	1 920 Km	2034 KM
3	Liaisons par FH	3 409 Km	3813 KM
4	Nombre d'abonnés	263 667	293 568
5	Nombre de cabines téléphoniques	1 931 cabines	2776 cabines
6	Investissement total au cours l'année	5338 milliards FCFA	382 demillards CFA
7	Nombre de villages raccordés	500	

Source : ATCI

Annexe 2 : Activités des opérateurs GSM en Cote d'Ivoire

Pour l'ensemble des trois opérateurs en exercice, on a les résultats suivants :

	Année 2000	Année 2001	Année 2002
Nb d'opérateurs	03	03	03
Investissements	37,6 Milliards FCFA	43,559 milliards	4543 926 319 milliards
Nb total d'abonnés cellulaires	472 952	730445	1027058
Chiffres d'affaires	106,9 Milliards	128,5 milliards	154,5 milliards
Nb d'emplois	933	1059	1244

Évolution du marché de la téléphonie mobile depuis son avènement depuis Octobre 1996 :

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Nombre d'abonnés	36 005	91 212	257 134	472 952	730445	1027058
Taux de progression		153%	182%	84%		
Chiffres d'affaires en Milliards de FCFA	16	37	70	106	128	154,5

Source : ATCI

Annexe 3 :Evolution de l'internet en Cote d'Ivoire

LE MARCHE NATIONAL DE L'INTERNET AU 31/05/02

	AVISO	AFOL	AFNET	ACCESS	AVISO	AFOL	AFNET	ACCESS
Villes	Nombre de Serveurs				Nombre d'Abonnés par RTCP			
Abidjan	3	15	2	1	7 000	2300	1975	3000
Abengourou	0	0	0	0	9	0	5	0
Bouaké	1	2	0	0	217	200	0	0
Bondoukou	0	0	0	0	4	0	0	0
Daloa	1	0	0	0	135	0	0	0
Gagnoa	0	0	0	0	9	0	0	0
Korhogo	0	0	0	0	40	0	20	0
Man	0	0	0	0	50	0	0	0
San Pedro	2	2	0	0	190	100	10	0
Yamoussoukro	0	0	0	0	90	0	0	0
Total	7	19	2	1	7 744	2 600	2 010	3 000
TOTAL GENERAL	29				15 354			

Source : ATCI